



Ministère de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et du Numérique

Ministère de l'Éducation  
nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche



Commissariat général à  
l'investissement



## Communiqué de presse

Paris, le 21.07.2016

### Mobilité et qualité de l'air : Lancement de l'appel à projets « Solutions Intégrées de Mobilité Gaz Naturel Véhicule (GNV) »

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'investissement (CGI) lancent, un nouvel appel à projets « solutions intégrées de mobilité GNV », opéré par l'ADEME dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

#### Développer des offres globales et innovantes de mobilité GNV

Cette nouvelle offre de financement public, gérée par l'ADEME dans le cadre du PIA «Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », a pour objectif de **cofinancer des projets, innovants et à fort potentiel pour l'économie française, de déploiement simultanément sur plusieurs territoires de stations GNV et de flottes de véhicules s'y avitaillant.**

Cet appel à projets s'adresse à des entreprises individuelles au sens de la Recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 (+lien) (énergéticiens, logisticiens, transporteurs, etc.), de toute taille (grande, moyenne ou petite). Chaque entreprise individuelle peut prendre la forme d'une société de projet ou d'un groupement d'entreprises.

#### Calendrier

**Une clôture intermédiaire** du dépôt des dossiers est fixée au **30 novembre 2016**

**La clôture finale** du dépôt des dossiers est fixée au **30 mars 2017**

## Périmètre et modes de financement

Les projets retenus doivent répondre à une exigence de protection de l'environnement par des investissements adéquats et présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- comporter au moins 5 stations d'avitaillement ;
- les stations ne devront pas être réservées à l'usage exclusif des porteurs du projet mais au contraire être d'accès public et permettre à tout véhicule GNV de s'avitailer ;
- comporter un nombre de véhicules acquis et mis en circulation au moins vingt fois supérieur au nombre de stations implantées.

L'aide financière apportée par le Programme d'investissements d'avenir, géré par l'ADEME, à chacun des projets sélectionnés sera de maximum 300 k€ par lot complet (1 station, 20 véhicules). Elle sera constituée au maximum de 100 k€ de subvention et 200 k€ d'avances remboursables.

La sélection des projets sera réalisée suite à l'audition des porteurs de projet par un comité de pilotage composé de représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, du CGI et de l'ADEME. La décision finale d'octroi de l'aide sera prise par le Premier ministre, sur avis du CGI.

Télécharger l'appel à projets : [LIEN](#)

### Le GNV, un levier de lutte contre la dégradation de la qualité de l'air

Le GNV se décline soit sous forme gazeuse comprimée à 200 bar (appelée GNC), soit sous forme liquéfiée à -160° (appelée GNL). Les différents tests menés ces dernières années ont permis de montrer que l'utilisation du GNV permet des réductions importantes des émissions d'oxydes d'azote (NOx), ainsi que, dans une moindre mesure, des émissions de CO<sub>2</sub>. Les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent par ailleurs être beaucoup plus importantes (de l'ordre de 75%), avec l'utilisation de BioGNV, c'est-à-dire de GNV issu du biométhane.

### Contacts presse :

- Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43
- ADEME : 01 58 47 81 28 ou [ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com)

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CR**OISSANCE VERTE

### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) - <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

---

## **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**